

**Secrétariat Général**

**Monsieur Didier GUILLAUME**

**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

78, rue de Varennes  
75349 Paris 07 SP

Objet : **Censure au lycée agricole**

Dossier suivi par : Serge Pagnier

Paris, le 19 mars 2019

Monsieur le Ministre,

Le « Canard enchaîné » du 13 mars 2019, s'est fait l'écho d'une censure au lycée agricole de Melle, à propos d'une action où une équipe enseignante s'est trouvée empêchée dans son projet de proposer une approche contradictoire sur un projet d'implantation de réserves collinaires dans le marais poitevin. La classe de baccalauréat technologique STAV Aménagement de l'établissement dans le cadre de la pluridisciplinarité devait visiter le 7 janvier un bassin de rétention d'eau destiné à l'irrigation et rencontrer la coopérative porteuse du projet de 16 bassins, et par la suite échanger comme prévu dans les objectifs de cette action, avec un collectif opposé au projet. Contre toute attente, 3 jours avant la rencontre avec le collectif, ce dernier s'est vu signifier que les services de l'État avait mis un veto à sa venue.

Or, l'enseignement et la formation professionnelle agricole publics étant dispensés dans le respect des principes de laïcité et de de liberté de conscience, les jeunes qui lui sont confiés, devraient pouvoir recevoir une formation émancipatrice permettant à ces futur.es professionnel.les et citoyen.nes d'opérer avec discernement.

Le refus de la directrice à permettre cet échange, a privé les élèves de la démarche contradictoire préalable à des décisions techniques éclairées et entame la confiance et la liberté pédagogique dues aux enseignants. Ces deux dimensions justifient les approches éducatives et pluridisciplinaires intrinsèques à l'enseignement agricole.

Une telle attitude, dans un contexte où les pratiques doivent évoluer vers l'agroécologie, est susceptible de brouiller votre message politique. Aussi, le Snetap-FSU attend de votre part un message auprès de votre administration encourageant les équipes enseignantes à poursuivre et développer de telles actions susceptibles de permettre aux jeunes qui l'ont choisi, de développer leur esprit critique par des mises en situation leur permettant de fonder leur propre conviction.

Un tel objectif repose sur le respect de la liberté pédagogique des enseignants et des équipes qui si elles peuvent conduire un.e cheffe d'établissement à intervenir au regard des programmes ou d'un équilibre peu vertueux, ne doit l'être en réponse à tel ou tel lobby influent sur le ministère de tutelle ou son administration à quelque niveau que se soit. Ce serait trahir les valeurs de laïcité et de vivre ensemble récemment remis en perspective dans la loi de refondation de l'école.

Par ce courrier qui lui sera transmis, le SNETAP-FSU tient à exprimer tout son soutien à l'équipe pédagogique censurée.

Restant à votre disposition et dans l'attente de consignes susceptibles de restaurer la confiance, veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre dévouement le plus sincère pour le service public d'enseignement agricole.

Pour le bureau national  
Serge PAGNIER



Secrétaire Général Adjoint

Copie à :

Monsieur Benoît BONAIME conseiller à l'enseignement agricole au cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Monsieur Philippe VINCON Directeur Général de l'enseignement et de la Recherche



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN